



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

PROJET DE DELIBERATION N° DEL2026-043 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	33	35

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nasser HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés : 0

Procurations : Mme Annie MEYNARD donne pouvoir à M. Alain OUDARD ; M. William COURCINOX donne pouvoir à M. Romain DUFAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain OUDARD

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue applique depuis le 1^{er} janvier 2024 la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Celle-ci impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature. Ce règlement doit être adopté avant la première délibération budgétaire du mandat, mais peut être révisé par la suite.

Ce document précise les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes de la commune. Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et définit les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme, Autorisations d'engagement, et les Crédits de paiement. En outre, il définit les règles fondamentales auxquelles est soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce règlement est de forme libre.

Le règlement budgétaire et financier soumis à l'approbation du conseil municipal, portant sur les sections couvrant l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier de la commune :

1. Le cadre budgétaire
2. La gestion des crédits : la comptabilité d'engagement
3. La gestion pluriannuelle
4. La gestion annuelle des crédits de paiement
5. Les opérations spécifiques
6. L'information aux élus

Le règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires et des modalités internes de la collectivité.

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2321-3 et R. 2321-3,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités,
Vu la délibération n° 23-085 du 26 septembre 2023 adoptant le passage à la M57,
Vu le projet de règlement en annexe,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Article 1 : d'adopter le règlement budgétaire et financier joint en annexe de la présente délibération

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 07 avril 2026

Monsieur Alain OUDARD
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 08 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.